

COMMUNE D'AURIAC SUR VENDINELLE
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 MARS 2022

Nombre de conseillers	
Elus	14
En exercice	14
Présents	14
Votants	14
Absent	0

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURIAC-SUR-VENDINELLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de la convocation

17 mars 2022

Date d'affichage

17 mars 2022

Présent(e)s : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Ghislain DE ROZIERES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Secrétaire de séance : Monsieur Davy BRESSOLLES

La séance est ouverte à 20h05.

Monsieur le Maire retire la délibération suivante de l'ordre du jour :

- Travaux d'urbanisation RD1.

I. Sujets soumis à délibération

DCM 2022-06 : Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-I.2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir procurer un enseignement musical aux enfants de l'école d'Auriac-sur-Vendinelle ;

Monsieur le maire propose de recruter un agent à raison de 3h par semaine à compter du 11/04/2022.

Après en avoir délibéré, par 14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE de :

- **Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'assistant d'enseignement artistique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 11/04/2022 au 10/10/2022 inclus.**
- **Cet agent assurera des fonctions d'enseignement musical à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3h.**
- **La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 372 et à l'indice majoré 343 du grade de recrutement.**
- **Les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

II. Sujets non soumis à délibération

- Monsieur le Maire informe le Conseil avoir reçu des remerciements pour les obsèques de Monsieur Raymond SOUAL.
- Monsieur le Maire informe que l'état des lieux et la restitution des clés du local de l'épicerie ont bien été faits.
- Monsieur le Maire informe avoir reçu un appel de Monsieur VIGUIER qui souhaite se présenter aux élections législatives. Ce dernier souhaiterait donc rencontrer les élus. Les élus proposent alors de rencontrer Monsieur VIGUIER le Vendredi 8 avril 2022 à 19h00.
- Monsieur le Maire informe avoir reçu un appel d'un administré. Celui-ci aimerait mettre sa maison à disposition des Ukrainiens, mais souhaiterait avoir une aide pour les charges (eau/électricité).
- Monsieur le Maire propose de faire des réunions avec les commissions concernant les sujets suivants :
 - Finances : le Vendredi 1^{er} avril à 19h00
 - Travaux, Voirie et finances : le mercredi 6 avril à 19h00
 - Prochain CM : le mercredi 13 avril à 20h00
 - Prochain CCAS : le dimanche 10 avril à 17h00
- L'inauguration du foyer se déroulera le Samedi 7 mai 2022 à 11h00.
- La Mounjetade se déroulera le Samedi 21 mai 2022.
- Monsieur le Maire remercie Mesdames Simone SPADOTTO, Colette BRUN et Véronique ROQUES pour l'aide apportée pour les cartes électorales, mais également Madame Laura HENRIQUES pour son travail.
- Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier du comité départemental du tourisme de la Haute-Garonne pour le concours des villes et villages fleuris de la Haute-Garonne 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h45.

Ont signé les membres présents :

NOMS – PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Roger PEDRERO	Maire	
Colette BRUN	1 ^{ère} Adjointe	
Davy BRESSOLLES	2 ^{ème} Adjoint	
Céline ESCUDIÉ	3 ^{ème} Adjointe	
Jacques PINEL	4 ^{ème} Adjoint	
Simone SPADOTTO	Conseillère Municipale	
Vincent PRADELLES	Conseiller Municipal	
Véronique CHOLLET	Conseillère Municipale	
Jean-Pierre SOUAL	Conseiller Municipal	
Véronique ROQUES	Conseillère Municipale	
Ghislain DE ROZIERES	Conseiller Municipal	
Séverine TRUDGETT	Conseillère Municipale	
Christophe WUYAM	Conseiller Municipal	
Laurent DUPUY	Conseiller Municipal	